



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cirque

Question écrite n° 50689

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication concernant l'accueil des cirques dans les communes. Dans le cadre de l'année des arts du cirque 2000-2001, il serait judicieux voire essentiel de réfléchir à une « formule type » permettant l'accueil des chapiteaux et de leurs troupes dans les communes. Le cirque est un art, il fait partie intégrante de la culture et à ce titre doit être pris en considération au même titre que les autres arts. En conséquence, il lui demande si une charte, par exemple, est à l'étude pour offrir un accueil aux cirques dans les communes de France.

Texte de la réponse

L'amélioration de l'accueil des cirques dans les communes est l'un des sujets prioritaires qui sera traité dans le cadre de l'« Année des arts du cirque, 2001-2002 ». Le ministère de la culture et de la communication a mis en place un groupe de réflexion réunissant les instances publiques concernées par cette question, ainsi que les regroupements professionnels et des personnalités qualifiées. Le groupe de réflexion se compose de la manière suivante : deux représentants du ministère de la culture et de la communication ; deux représentants du ministère de l'intérieur ; un représentant de l'Association des maires de France ; un représentant de la Fédération nationale des communes pour la culture ; un représentant du syndicat des nouvelles formes des arts du cirque ; un représentant du syndicat du cirque franco-européen ; un représentant du syndicat des cirques français ; un responsable technique municipal ; un directeur technique de cirque ; une personne qualifiée. A l'oeuvre depuis le mois de mai, sous la coordination de l'association Hors les murs, le groupe a abordé les thématiques suivantes : l'installation des cirques en ville (aspects techniques, rapports avec les municipalités) ; le cirque dans la ville : les conditions du respect du droit du travail et du droit social ; la sécurité ; la place des arts du cirque dans les politiques culturelles locales. Le groupe doit communiquer ses premières conclusions avant la fin de l'année 2000. Ces travaux jetteront les bases pour qu'une charte « Droit de cité pour le cirque » soit établie et mise en place dans le cadre de l'« Année des arts du cirque ».

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50689

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2000, page 5200

Réponse publiée le : 30 octobre 2000, page 6230